



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la greffière par intérim de la Ville, que le **règlement numéro 892-22** décrétant des travaux de reconstruction de la rue Lamarche entre le boul. Marie-Victorin et le parc de la Providence incluant des travaux d'installation d'égout pluvial, de réfection d'égout sanitaire, d'aqueduc, de chaussée, de construction de bordures, de sentiers polyvalents et d'éclairage, ainsi que l'installation d'un égout pluvial et la réfection de la chaussée sur le boul. Marie-Victorin entre les rues Lamarches et Jogues ainsi qu'un emprunt au montant de cinq millions trois cent trente-six mille dollars (5 336 000 \$) à cette fin,

a été adopté comme suit:

- Avis de motion: 12 juillet 2022
- Dépôt du projet de règlement : 12 juillet 2022
- Adoption: 9 août 2022
- Approbation par les personnes habiles à voter : 30 et 31 août 2022
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH): 12 octobre 2022
- Entrée en vigueur: 24 octobre 2022

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site web de la Ville de Sainte-Catherine ou en faisant une demande aux Services des affaires juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 24 octobre 2022

Danielle Chevette, directrice générale
Greffière par intérim